

CHARTRE DES JOUEURS – Equipe 1 Messieurs -

Sélection :

Membre du club (Ballesteros ou La Durance) à jour de sa cotisation, adhérent à l'Association Sportive, ayant transmis son certificat médical, il est sélectionné par le capitaine.

Engagement :

Le joueur sélectionné s'engage à :

- Respecter les consignes du capitaine et du coach
- Participer aux entraînements et reconnaissances officielles.
- Revêtir la tenue d'équipe lors de chaque compétition par équipes.
- Comprendre les règles, l'étiquette et les respecter.
- Se comporter de façon courtoise et sportive.
- Faire passer l'intérêt de l'équipe avant le sien.
- « Caddeyer » ses partenaires d'équipe lorsqu'il est non-joueur

- Participer aux rencontres réservées aux membres de l'A.S. (sauf empêchement personnel ou professionnel approuvé par le capitaine) :
 - Championnat du Club
 - AM/AM, dans le rôle de capitaine d'équipe.

Sponsors :

Compte tenu de la contribution significative des sponsors, les joueurs s'engagent à :

- Participer aux rencontres organisées au cours de l'année, pour et avec les Sponsors
- Participer à la « Coupe des Sponsors » annuelle

Participation aux frais de déplacement :

Ils sont alloués en début de saison au capitaine et sous sa responsabilité, d'une part en fonction de la charte de l'A.S. et d'autre part de l'apport en numéraire des Sponsors spécifiques à l'Equipe 1.

